

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 06 JUIN 2014
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS :

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Colette MELON, Dominique VIETTI, Clare VERNIN, Nathalie OSSEDAT, Urielle GONARD, Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Michel COMPAGNAT, Jean-Paul ROYER, Nicolas OSSEDAT, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Michaël DAUSSY.

ABSENTS : 0

1 – PRESENTATION DU SITE DE PROXIMITE PAR LE SITE DE PROXIMITE

Nadège SUGIER, accompagnatrice de porteurs de projets, présente les 3 missions du site de proximité aux membres du conseil municipal :

- Animation emploi-formation
- Accompagnement des porteurs de projet
- Prospection d'activités nouvelles

Elle présente aussi un bilan des actions menées et indique celles envisagées

2 – POSITION DE LA COMMUNE EU EGARD A CERTAINS SUJETS MAJEURS EN CCPU

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les positions indiquées par Pascal PONCET au sein d'un document à destination de tous les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Ce document évoque notamment :

- le projet éolien
- l'intercommunalité
- la voirie

Il constituera donc la position officielle et claire du conseil municipal. Celle-ci sera défendue en CCPU par les conseillers communautaires issus du conseil municipal.

Nota : Monsieur le Maire informe de la création de l'association « Bien Vivre en Pays d'Urfé » en opposition au projet de grand éolien.

3 – DELEGATION DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'il apparaît opportun, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, délègue au Maire un certain nombre de ses attributions.

4 – COMMISSION APPEL D OFFRES

Vu les articles 22 et 23 du code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre Monsieur Pascal PONCET, son Président, cette commission est composée de trois titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents proclame élus :

PRESIDENT : Pascal PONCET, Maire	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Daniel CHALOT Nicolas OSSEDAT Jean-Paul ROYER	Michaël DAUSSY Michel COMPAGNAT Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

5 – COMPOSITION DU CCAS : MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Jean-Claude FRADIN, Bernard BRUNELIN, Marie-France COUDOUR, Agnès PEYROT membres de la société civile qui siègeront au C.C.A.S. de la commune de Saint Just-en-Chevalet, sachant que les membres du conseil municipal siégeant au C.C.A.S. sont désignés par délibération n° 2014/035 du 30 avril 2014

6 – DESIGNATION DU REFERANT "ORDURES MENAGERES" EN CCPU

Urielle GONARD sera chargée, en collaboration avec le secrétariat, de la mise à jour du listing des contribuables, de traiter les réclamations et divers autres sujets relatifs aux ordures ménagères. Ce travail sera réalisé en lien avec la CCPU qui a la compétence « ordures ménagères ».

7 – EX IMMEUBLE BOUCHERIE PRAT RUE D URFE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer une convention avec le Syndicat d'Initiative du Pays d'Urfé définissant les conditions de location et fixant un loyer mensuel de 300.00 € à compter du 1er juillet 2014

8 – ESPACE VTT : CONVENTION AVEC LA CCPU

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et la commune
- d'approuver les modalités de ce partenariat et de prendre en charge les frais afférents à cette opération
- autorise le maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces à intervenir concernant cette opération

9 – ENVELOPPES CANTONALES D'AIDES ET DE SOLIDARITÉ AUX COMMUNES

Le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Général de la Loire au titre des enveloppes cantonales d'aide et de solidarité aux communes pour l'acquisition d'un robot pour la piscine.

10 – LIVRET ELABORE PAR LE COMITE DES FÊTES

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention exceptionnelle de 250 € au Comité des Fêtes de Saint Just en Chevalet. Il est pris en compte le fait que cette somme aidera à la prise en charge des coûts relatifs à l'élaboration d'un livret publicitaire et d'informations réalisé par le Comité des Fêtes. Figurera au sein de ce document, un espace de communication réservé à la mairie (ce qui explique cette aide exceptionnelle). Ce livret sera distribué en août

11 – GENDARMERIE

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec la gendarmerie et Loire Habitat. Un projet de réhabilitation lourde de l'actuel bâtiment pourrait-être envisagé sur la base d'un programme que la gendarmerie va communiquer à Loire - Habitat propriétaire des murs. L'affaire est donc à l'étude. M le Maire indique que la réunion a été constructive et que des avancées ont été constatées en vue de répondre aux besoins des gendarmes.

12 – SITE BONCHE

Des contacts sont toujours en cours en vue de trouver un porteur de projet. M Bonche possède un dossier de présentation du site qu'il tient à disposition.

13 – DISTRIBUTION JOURNAUX

La commune offrira le journal du 18 juin car celui-ci contient une double page évoquant St Just . Il sera diffusé sur toute la Loire et toute la Haute-Loire. La municipalité a en effet donné suite à une proposition du Progrès considérant qu'il était opportun de profiter d'une telle mise en vitrine qui invite les gens à se rendre sur la commune.

Le journal sera distribué le matin par les élus.

Un document relatif à l'éolien et aux craintes qu'il engendre accompagnera le journal

14 – COURS DE NATATION

Loire Profession Sports a informé la commune qu'il n'y aurait pas de Maître Nageur cette saison à la piscine municipale mais uniquement des surveillants de baignade. Toutefois, des cours de natation seront dispensés par un Maître Nageur indépendant au mois d'août (le matin)

15 – TRAVAUX LOIRE HABITAT SUR IMMEUBLES EXISTANT (32 logements)

Loire Habitat a édité une petite brochure que présente le Maire et qui précise les travaux qui vont être réalisés en fin d'année.

16 – DÉLÉGUÉ STATION VERTE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Bernard MEIER pour représenter la commune de Saint Just-en-Chevalet à l'Assemblée Générale de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et éventuellement siéger au conseil d'administration.

17 – MISE EN VALEUR DES PLACES : du Château (La Conche) et de Rochetaillée

Le bureau d'études réalité viendra présenter une esquisse d'aménagement le samedi 13 juin.

Ces documents doivent traduire le programme défini lors d'une précédente réunion sur les 2 sites.

18 – GALA DE BOXE

Une réunion de préparation d'un gala de boxe est programmée le 05 juillet. Cette manifestation exceptionnelle sera portée par le comité des fêtes avec l'appui de la commune. Elle se déroulera en octobre Salle ERA.

Séance levée à 22 h 45